



Non respect des clauses d un CDD

Par **Pascale974**, le **24/04/2013** à **13:03**

Bonjour, je travaille depuis 15 mois en tant qu'auxiliaire de puériculture pour le conseil général de la Réunion. J'ai eu un CDD d'un an du 24 avril 2012 au 24 avril 2013 c'est à dire aujourd'hui. Mais à ce jour je n'ai toujours aucune nouvelle du renouvellement ou non de mon contrat. Sur mon contrat pourtant il est bien stipulé que le renouvellement ou non de l'engagement sera notifié au plus tard au début du mois précédant le terme de l'engagement ! Apparemment c'est pour tous les contrats pareil mais je trouve cela irrespectueux de la personne ainsi que du poste qu'elle occupe et de plus illégal ?! Qu'en pensez-vous et que puis-je faire ? Sachant qu'en gros si je râle trop je risque de ne pas être reconduite !
merci

Par **pat76**, le **25/04/2013** à **16:54**

Bonjour

Vous ne râlez pas et vous continuez à vous présenter sur votre lieu de travail.

Si votre employeur n'a pas respecté le Code de la Fonction Publique, il en sera pour ses frais et devra vous engager en CDI.